



## JEAN-PIERRE VUILLEMIN

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU  
ET LA MISSION CONFIEE PAR LE SAINT-PÈRE,

### ÉVÊQUE DU MANS

#### **Accord pour que les paroisses d'Origny-le-Roux, Saint-Fulgent-des-Ormes et Suré soient désormais desservies par le diocèse de Séez**

Considérant la demande de Mgr Bruno Feillet, évêque de Séez, de retrouver dans sa gouvernance épiscopale les communes d'Origny-le-Roux, Saint-Fulgent-des-Ormes et Suré, communes ornaises desservies pastoralement par le diocèse du Mans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996,

Considérant l'ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1996 établie par Mgr Yves-Marie Dubigeon, évêque de Séez, confiant la responsabilité pastorale de ces trois communes ornaises précédemment citées au diocèse du Mans,

Considérant l'ordonnance du 22 août 2024 établie par Mgr Bruno Feillet, évêque de Séez établissant dix nouvelles paroisses et cinq espaces pour la mission prévoyant le rattachement des communes d'Origny-le-Roux, Saint-Fulgent-des-Ormes et Suré à la paroisse Saint-Louis du Perche qui a pour église principale Saint-Sauveur de Bellême,

**Donne son accord pour qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :**

**Art. 1 :** Les communes d'Origny-le-Roux, Saint-Fulgent-des-Ormes, Suré, soient à nouveau prises en charge pastoralement par le diocèse de Séez,

Art. 2 : À charge pour la chancellerie diocésaine du Mans de dresser les listes répertoires de tous les actes de catholicité enregistrés dans les registres de la paroisse de Sainte-Marie-en-Saosnois pour la période de 1996 à 2024 et de transmettre ces listes à la chancellerie du diocèse de Séez.

Fait au Mans, le 30 août 2024

*Jean-Pierre Vuillemin*

✠ Jean-Pierre VUILLEMIN



Par mandement

Madame Aude PEGIS  
Chancelier

